



Foro Interparlamentario de las Américas
Fórum Interparlamentar das Américas

Forum interparlementaire des Amériques
Inter-Parliamentary Forum of the Americas



ParlAmericas

Volume II Numéro 2 Édition française



Les législateurs et les retombées économiques, politiques et sociales des accords commerciaux

Au-delà du commerce

Organisé par la Section canadienne du FIPA, le premier atelier hémisphérique sur le commerce s'est tenu à Ottawa, du 18 au 20 mars. Des législateurs de huit pays des Amériques ont participé à cette formation visant à approfondir leurs connaissances sur le sujet. Nous avons demandé à un représentant de chaque pays ce que l'atelier lui a apporté. Voici leurs commentaires :

Selon la députée bolivienne Elsa Guevara, l'atelier a permis de réfléchir sur le rôle des parlements et sur le fait qu'il est nécessaire, « sur le plan du contrôle des dépenses publiques, que les institutions législatives ne deviennent pas de simples mécanismes pour l'approbation de projets économiques, mais qu'elles jouent un rôle essentiel dans la gestion et la reddition de comptes ».

Aux yeux de la sénatrice colombienne Nancy Patricia Gutiérrez Castañeda, l'atelier s'est non seulement avéré « un outil fort précieux pour les participants », mais « on a pu mieux comprendre, à la lumière des expériences vécues et des enseignements acquis pendant la formation, le rôle du Congrès dans les accords commerciaux », a-t-elle précisé.

Norris Charles, député de l'État insulaire de la Dominique, a qualifié l'atelier de rencontre « à la fois très pertinente, opportune et significative ». Il juge que les gouvernements ne doivent

pas être les seuls à participer aux accords commerciaux, mais que « les parlements doivent également être informés et intervenir dans le processus de consultation qui doit intégrer, outre la participation des parlementaires, celle du grand public ». Sur ce, a-t-il ajouté « je compte faire part à mes confrères parlementaires et aux électeurs de ma circonscription de leur rôle dans le processus de négociation des accords commerciaux ».

La députée salvadorienne Ingrid Berta Bendix, qui a

l'importance de l'atelier a résidé en ce en qu'il « nous a permis de comprendre les accords commerciaux passés entre les pays développés et sous-développés et aussi de regarder comment, par l'entremise du commerce, on peut travailler à réduire la pauvreté ».

« L'atelier m'a été fort utile », a déclaré le député jamaïcain Charles Learmond. « Je n'étais pas vraiment au fait des subtilités des échanges commerciaux – je vais mettre à profit les connaissances acquises durant l'atelier et

nos pays du sous-développement », a souligné le député du Mexique Salvador Ruiz Sánchez, l'atelier a été une expérience « extrêmement intéressante » car « on a été amené à réfléchir sur la façon dont nous, parlementaires, surveillons nos gouvernements ainsi que sur les rapports plus ou moins rapprochés que nous entretenons avec nos électeurs ».

« Je considère que tous les délégués du continent, y compris ceux du Canada, ont eu l'occasion de mieux comprendre les accords commerciaux, le rapport entre le commerce et leurs économies, et naturellement, l'effet que ceci aura sur les populations de nos pays », a dit le député James Bezan, président de la Section canadienne du FIPA. « J'estime qu'en tant que parlementaires, nous sortons enrichis de cette rencontre ».

Photo: FIPA



Participants à l'atelier sur le commerce.

manifesté son intention de discuter de ce qu'elle a appris dans le cadre de son caucus, a souligné que les connaissances acquises lors de l'atelier « vont nous être d'une grande utilité parce qu'à El Salvador, on assiste présentement à un essor de tout ce qui est relié au libre-échange ».

Pour la sénatrice Edmonde Supplice Beauzile, d'Haïti,

je vais partager mes idées avec mes collègues; j'ai également l'intention de consulter régulièrement mes électeurs car eux aussi, ils ont besoin de connaître les tenants et aboutissants des échanges commerciaux », a-t-il affirmé.

« Même si je ne suis pas de l'avis de tous ceux qui pensent que les traités de libre-échange peuvent tirer

Pour plus d'informations, consultez le site www.e-fipa.org

Dans cette édition

| | |
|---|---|
| Droits des femmes en Bolivie | 2 |
| Le pouvoir législatif au Mexique | 3 |
| L'OEA au Panama | 4 |
| Le Comité exécutif se réunit au Brésil | 4 |
| Parlementaires: à vos plumes! | 4 |
| Au sujet du FIPA | 4 |



Droits des femmes: la Bolivie à l'heure du progrès

Le défi d'habiliter les femmes à exercer leurs droits de citoyennes à part entière exige un redoublement d'efforts de la part de la société, en tant qu'ensemble, pour réapprendre et réévaluer les nouveaux types de rapports qui permettent l'égalité hommes-femmes dans l'exercice du pouvoir.

Pour surmonter les barrières économiques et politiques, il faut investir dans le capital humain. Cet investissement donne aux États la possibilité de s'engager dans un développement qui vise à réduire le décalage entre hommes et femmes.

Selon le Recensement national de la population et du logement, il y avait, en 2001, 4 150 475 femmes en Bolivie. La pauvreté dans laquelle vivent les femmes est reflétée dans le taux élevé de violence – 7 femmes sur 10 sont victimes de violence d'ordre politique, conjugal, psychologique ou physique – et dans leur faible taux de leur participation à la vie politique.

En Bolivie, le taux d'analphabétisme féminin atteint 19,35% et le taux d'analphabétisme masculin, 6,94%. Ces chiffres grimpent dans les zones rurales où le taux d'analphabétisme féminin atteint 37,91 % de la population en comparaison avec le taux d'analphabétisme masculin, qui est de 14,42 %.

La participation des femmes à la vie politique est menacée par d'autres facteurs. Selon les données fournies par le Vice-ministère à la Condition féminine, 43 % des cas de harcèlement

politique sont dus au sexe et les cas d'entrave à l'exercice sont de l'ordre de 23,19 %. En Bolivie les députés et les sénateurs sont élus selon un système de listes constituées de parlementaires titulaires et de suppléants. Un suppléant peut siéger uniquement en cas du décès ou de la démission du député ou sénateur titulaire. Il y a eu des cas où une parlementaire titulaire a été la cible de toute sorte de mesures de coercition, soit pour l'obliger à démissionner

protection des victimes de délits sexuels, la *Loi sur l'abréviation de la procédure civile et d'assistance juridique à la famille*, le *Code de la famille*, et notre *Constitution politique*, dont bénéficient directement les femmes et qui facilitent la protection de leurs droits par le biais du système judiciaire.

Sur le plan des droits politiques, nous avons la *Loi sur les partis politiques*, *groupes de citoyens et*

Au chapitre social, on a approuvé la *Loi sur les conditions de travail des domestiques*. Cette loi protège toutes les femmes qui fournissent des services en tant qu'employées domestiques, fixant les horaires de travail et le salaire minimum; elle oblige les employeurs à leur fournir une assurance médicale et d'autres avantages sociaux. Dans le même esprit, la *Loi de l'Institut national pour la réforme agraire (INRA)*

Photos: Programme alimentaire mondial des Nations Unies (PAM), Bolivie



Plusieurs organisations luttent contre l'analphabétisme, qui touche 37,91 % chez les femmes dans les zones rurales

et à céder sa place au profit d'un suppléant de sexe masculin, soit pour l'empêcher d'exercer ses fonctions. C'est ce qu'on appelle « le harcèlement politique à l'égard des femmes » ou « l'entrave à l'exercice ».

Au cours des deux dernières décennies, nous avons marqué des pas importants dans nos efforts pour protéger et garantir nos droits. Aujourd'hui nous disposons d'instruments juridiques tels la *Loi contre la violence familiale ou conjugale*, la *Loi sur la*

peuples autochtones, qui oblige les partis politiques et autres groupes à alterner les candidats des deux sexes dans les listes électorales de manière à donner aux femmes 30 % de représentation. De façon similaire, nous pouvons compter sur la *Loi de convocation de l'Assemblée constituante*, qui a établi une marge de protection requérant que 79 des 255 membres soient des femmes. À l'heure actuelle, grâce à l'ajout d'autres espaces dans les listes de candidats, nous avons 88 femmes membres de l'assemblée constituante.

garantit aux femmes l'accès à la propriété. Auparavant, ce droit était réservé exclusivement aux hommes.

En somme, nous avons fait de grands progrès. À présent, il nous faut diffuser ces normes, les interpréter et les mettre en œuvre pour que les femmes en prennent connaissance et pour que les gens de loi les interprètent et les appliquent correctement.

Députée Elsa Guevara,
Chambre des députés de
Bolivie



Le Congrès mexicain

Photo: Sénat mexicain

L'État mexicain est divisé en trois pouvoirs : le Législatif, l'Exécutif et le Judiciaire. La Constitution politique stipule que le Congrès de l'Union est dépositaire du pouvoir législatif. Le Congrès est composé de deux chambres, une de députés et une de sénateurs. La Chambre des députés compte 500 représentants, 300 desquels sont élus par vote direct et 200 par vote plurinominal, c'est à dire qu'ils sont élus en fonction du nombre de votes obtenus dans les 5 zones qui divisent le pays. Cette Chambre est renouvelée dans sa totalité tous les trois ans.



Vue de l'intérieur du Sénat mexicain.

Le Sénat est composé de 128 sénateurs. Chacun des 31 états et le District fédéral ont trois représentants, deux desquels sont élus à la majorité relative et le troisième représentant la première minorité (deuxième place). Les 32 sénateurs restants sont élus selon le système de représentation proportionnelle. Le Sénat est renouvelé dans sa totalité tous les six ans.

La Constitution interdit toute réélection pour une période immédiate dans le cas des députés et des sénateurs; elle stipule que leurs opinions sont inviolables et les limite dans l'exercice d'un autre emploi rémunéré dans le secteur public. Le droit d'initier les projets de lois revient aux députés, aux sénateurs, au Président ou aux congrès étatiques.

Les projets de loi ou décrets, lorsqu'ils sont ratifiés dans leur chambre d'origine (Chambre des députés ou Sénat), sont soumis à l'autre chambre pour y être discutés et, en l'absence d'observation, sont envoyés au Pouvoir exécutif, qui les

publie immédiatement s'il n'a lui-même aucune observation à faire. Dans le cas où un projet de loi aurait fait l'objet d'un veto du Président, il est renvoyé à sa chambre d'origine avec les observations de ce dernier et celle-ci le discute à nouveau puis le représente à l'autre chambre. Dans le cas où c'est la chambre responsable de la révision du projet qui n'approuve pas la loi ou le décret, elle le renvoie à la chambre d'où il provient; si le projet de loi est amendé, seuls les amendements seront discutés par la chambre à l'origine du projet et il pourra alors être approuvé. Si les amendements proposés sont rejetés par la chambre d'origine, celle-ci le renvoie à l'autre chambre. Si cette dernière ne l'approuve pas, il devient caduc et ne pourra être repris que dans une autre session.

Toute loi peut être initiée par n'importe laquelle des deux chambres, à moins qu'elle ne porte sur l'emprunt, les impôts ou les contributions. Le cas échéant, elle devra être débattue par les députés

d'abord.

La législation actuelle garantit la représentation des deux sexes. Étant donné que c'est le Code fédéral de procédures électorales qui établit les proportions, les partis sont obligés d'inclure des femmes dans leurs listes de représentation proportionnelle et de candidats élus à la majorité relative afin de garantir une meilleure représentation des femmes.

La réforme de l'État apparaît comme la principale tâche de

cette soixantième législature; elle implique la refonte du régime de gouvernement et d'État, de la démocratie et du système électoral, du fédéralisme, la réforme du pouvoir judiciaire, la réforme des finances et de l'aide sociale. Les discussions dans les deux chambres seront en grande partie consacrées à cette réforme.

Député Salvador Ruiz Sánchez, Chambre des députés du Mexique

Chambre des députés (2006–2009)

- ◆ 500 députés
- ◆ 113 femmes
- ◆ 387 hommes
- ◆ Principaux partis :
 - Parti Action Nationale - PAN 41,2 %,
 - Parti de la Révolution Démocratique - PRD 25,4 %,
 - Parti révolutionnaire Institutionnel - PRI 12,8 %,
 - Autres 12,2 %

Sénat (2006–2012)

- ◆ 128 sénateurs
- ◆ 23 femmes
- ◆ 105 hommes
- ◆ Principaux partis :
 - Parti Action Nationale - PAN 40,6 %,
 - Parti révolutionnaire Institutionnel - PRI 25,78 %,
 - Parti de la Révolution Démocratique - PRD 20,3 %,
 - Autres 13,28 %



L'OEA au Panama

«Énergie pour le développement durable » constitue le thème central de la Trente-septième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA), qui se tiendra dans la ville de Panama (Panama), du 3 au 5 juin 2007.

Lors de la rencontre, 34 ministres des relations extérieures des Amériques tâcheront de faire avancer, dans le cadre de la *Déclaration de Panama*, l'agenda énergétique régional. D'après le ministre des relations extérieures du Panama, M. Samuel Lewis Navarro, on espère que la

déclaration comprendra des «initiatives concrètes offrant des bénéfices tangibles aux peuples des Amériques ».

L'OEA réunit les États de l'hémisphère occidental dans le but de consolider la coopération mutuelle autour des valeurs démocratiques, de promouvoir la défense d'intérêts communs aux États du continent américain et de débattre des grandes questions régionales et mondiales.

Rappelons que le FIPA, créé en 2001, tient son origine d'une résolution de l'Assemblée générale de l'OEA.

Femmes parlementaires, à vos plumes !

La présidente du Groupe des femmes parlementaires des Amériques, la sénatrice colombienne Cecilia López Montaña, a exhorté ses paires à participer au projet du FIPA « Partageons nos expériences » en les invitant à présenter des articles destinés à inspirer d'autres femmes à participer à la vie politique.

Le but de ce projet est de faire en sorte que les expériences des femmes qui participent déjà activement à la politique puissent servir de modèle pour inspirer, encourager et aider d'autres femmes à s'engager dans la vie politique. López Montaña a proposé que l'on considère les thèmes

suivants comme point de départ :

- Comment suis-je devenue parlementaire?
- Trois conseils que je donnerais à une femme qui pense entrer en politique.
- Pourquoi cela a-t-il valu la peine ? Qu'ai-je pu réaliser?

Les législatrices intéressées à rédiger un article sont invitées à contacter le Secrétariat technique du FIPA à info@e-fipa.org pour obtenir des informations supplémentaires concernant les détails techniques (format et longueur du texte).

Image: OEA



Source: www.oea.org

Au sujet du FIPA

Le Forum interparlementaire des Amériques (FIPA) est un réseau indépendant composé des corps législatifs nationaux des États membres de l'Organisation des États américains, et qui s'est engagé à promouvoir la participation des parlementaires dans le système interaméricain.

Le Comité exécutif se réunit au Brésil

La seizième réunion du Comité exécutif du FIPA se déroulera les 1 et 2 juin 2007 à Brasilia. Pendant la rencontre le Comité examinera divers projets pour mettre en œuvre les recommandations adoptées lors de la Cinquième Assemblée plénière tenue à Bogotà en 2006, et lancera les préparatifs de la prochaine Assemblée.

FIPA

500-165 rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1P 5B9 Canada
Tél. : +1 613 594-5222
Télec. : +1 613 594-4766
info@e-fipa.org
www.e-fipa.org

Le FIPA reçoit l'appui financier du Gouvernement du Canada agissant par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).



Agence
canadienne de
développement
international

Canadian
International
Development
Agency

FIPA est un partenaire de:



Le Centre parlementaire
www.parlcent.ca

COMITÉ EXÉCUTIF DU FIPA

Président

- Député Luiz Carlos Hauly, Brésil

Amérique du Nord

- Député James Bezan, Canada
- Sénateur Ricardo García Cervantes, Mexique

Amérique centrale

- Député Héctor Julio Pérez Rojas, Guatemala
- Deputée María Estela de la Cruz, République Dominicaine

Caraïbes

- Sénatrice Brenda Hood, Grenade
- Député Stanford Callender, Trinité-et-Tobago

Amérique du Sud

- Sénatrice Nancy Patricia Gutiérrez Castañeda, Colombie
- Député Iván Moreira Barros, Chili

Ancienne présidente du FIPA

- Sénateur Céline Hervieux-Payette, Canada

Présidente du Groupe des femmes parlementaires des Amériques

- Sénatrice Cecilia López Montaña, Colombie

Pays hôte de l'Assemblée plénière

- À confirmer

